



Pret auto souscris pour un tiers

Par **nonofrom74**, le **10/06/2015 à 18:37**

Bonjour.
Il y a un an, j'ai fait un pret auto pour ma copine de l'époque, pour financer une partie du prix. C'est à dire qu'elle a acheté une voiture, et que j'ai pris le pret à mon nom, et elle devait me rembourser tous les mois.
Entre temps, on s'est séparé en très mauvais termes, et refuse de continuer à me verser les mensualités (mails à l'appui).
Je me retrouve donc avec un crédit auto sur le dos, dont je me passerai bien.
Quelles solutions ai-je ? La voiture m'appartient-elle au prorata de la somme due ?
Existe-t-il une espèce de gage que je puisse déposer ?
Si j'arrête de payer les mensualités, (solutions que j'aimerais éviter, mais bon...) que fera l'organisme de crédit ? Me pénaliser ? ou gager la voiture ?
J'espère qu'il existe des solutions, même si un pressentiment d'être un dindon plane au dessus de moi...
Merci pour vos réponses.

Par **aguesseau**, le **10/06/2015 à 20:04**

Bjr,
il faut séparer [barre]le financement [/barre]la propriété d'un bien et son financement.
le fait de rembourser le prêt contracté pour l'achat du véhicule ne vous en rend pas propriétaire, ce qui compte est le titulaire de l'acte d'achat du véhicule.
ensuite pour savoir au cas vous cesseriez de rembourser le prêt, s'il va saisir le véhicule ou vous demander y compris en justice de rembourser le prêt, seul l'organisme de crédit le sait, il doit pouvoir faire les deux.
par contre vous pouvez commencer par, envoyer une mise en demeure à votre ex en lui demandant de vous rembourser sinon vous saisirez le tribunal ou vous cesserez de payer.
c'est un peu du bluff, mais ça peut l'amener à négocier.
cdt